

Maisons-Alfort, le 15 avril 2002

LE DIRECTEUR GENERAL

Saisine 2000-SA-0321

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à une demande d'ajout du nickel et du chrome à l'annexe I de l'arrêté du 29 mai 1997

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 5 décembre 2000, par la Direction générale de la santé, d'une demande d'ajout du nickel et du chrome à l'annexe I de l'arrêté du 29 mai 1997 présentée par une société de production de matériel sanitaire.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » réuni le 12 mars 2002, l'Afssa émet un avis favorable à l'ajout du nickel et du chrome à l'annexe I de l'arrêté du 29 mai 1997, dans les conditions de son avis relatif au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Martin HIRSCH